

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

Tombé

N° AC1061

## AMENDEMENT

présenté par

M. Patrier-Leitus, rapporteur et Mme Duby-Muller, rapporteure

-----

### ARTICLE 3

I. – Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , dont l'un au moins est un journaliste professionnel au sens de l'article L. 7111-3 du code du travail ».

II. – En conséquence, procéder au même complément à l'alinéa 16.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose que l'un au moins des deux représentants des salariés siégeant aux conseils d'administration de France Médias et des filiales soit un journaliste professionnel.